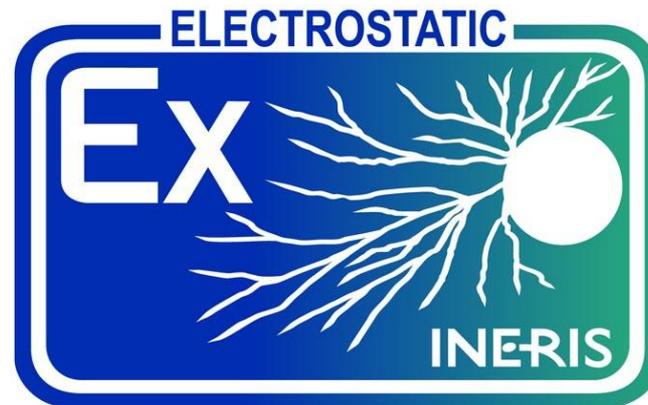
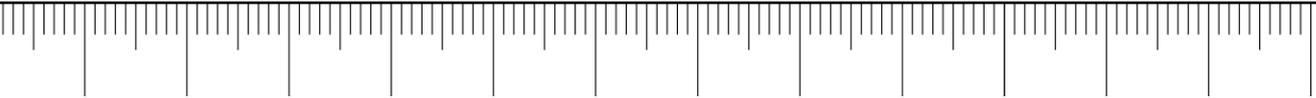




Certification « Electrostatic-INERIS »

Présentation du référentiel





Présentation du référentiel « Electrostatic–INERIS »

- Rappel les équipements non électriques /directives ATEX
- Historique certification Electrostatic
- Le principe du référentiel « Electrostatic–INERIS »
- Les bases du référentiel
- Les avantages de cette certification
- Les produits concernés
- La démarche
- L'évaluation
- Le dossier de certification
- Le marquage associé
- Assurance qualité
- Contact

Rappel : les équipements non électriques et les directives ATEX

La directive 94/9/CE

Pour les matériels non électriques n'ayant pas de source propre d'inflammation.

- Ils sont exclus de la directive 94/9/CE (directive ATEX coté fabricants)
- Pas de possibilité de marquage de type



- Seul les matériels électriques et mécaniques ayant une source propre d'inflammation peuvent être certifiés selon la directive 94/9/CE

Equipements non électriques / directives ATEX

Selon la directive 99/92/CE

- Les équipements doivent être évalués avant de rentrer en zone ATEX
- Obligation pour l'utilisateur (employeur) suivant la directive 99/92/CE d'avoir:
 - Pour les matériels électriques => justification ATEX type 94/9/CE
 - Pour les équipements hors directive 94/9/CE => nécessite une évaluation par l'utilisateur en tenant compte du process d'utilisation



Article 4 de la directive 1999/92/CE

« l'évaluation des risques d'explosion doit tenir compte de la probabilité que des sources d'inflammation, y compris des décharges électrostatiques, seront présentes et deviendront actives et effectives »

Equipements non électriques / directives ATEX

Les problèmes rencontrés:

- Les utilisateurs demande aux fabricants de justifier de la conformité du matériel suivant leur classement ATEX

■ GROUPES DE GAZ

| Groupe | Gaz de référence | IEMS (mm) | EMI (mj) |
|--------|---------------------|-----------|-------------|
| I | Méthane | 1,14 | 0,28 |
| IIA | Propane | 0,92 | 0,25 |
| IIB | Ethylène | 0,65 | 0,07 |
| IIC | Hydrogène/acétylène | 0,37 | 0,011/0,017 |

IEMS : Interstice Expérimental Maximal de Sécurité

EMI : Énergie Minimale d'Inflammation

Pour les arrête-flammes, subdivisions supplémentaires IIB1, IIB2 et IIB3

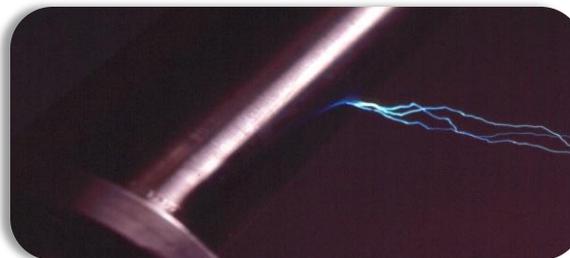
IIB1 : IEMS > 0,85 - IIB2 : IEMS > 0,75 et IIB3 : IEMS > 0,65

■ GROUPES DE POUSSIÈRES

| Groupe | Type de poussières | Taille | Résistivité |
|--------|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| IIIA | Particules combustibles en suspension | > 500 μm | - |
| IIIB | Poussières non conductrices | \leq 500 μm | > $10^3 \Omega \cdot \text{m}$ |
| IIIC | Poussières conductrices | \leq 500 μm | $\leq 10^3 \Omega \cdot \text{m}$ |

Les problèmes rencontrés:

- Les fabricants n'ayant pas d'obligation =>
 - auto certification
 - Pas de marquage
- Les utilisateurs n'ont pas de marquage pour reconnaître la matériel « ATEX ».
 - Le risque électrostatique a-t-il été évalué ?
 - L'équipement est adapté ?
- Une des principales sources d'inflammation d'un matériel non électrique est d'origine électrostatique



Historique certification Electrostatique

Avant 2005

- L'INERIS donnait des rapports d'évaluations
 - Valable pour le matériel évalué
 - Pas de d'indication sur le classement ATEX

2005 à 2013

- Attestation de conformité
 - Intégration du classement ATEX
 - Dossier de certification (vérification documents...)
 - Pas de suivit/ assurance qualité / marquage

2013 => référentiel « Electrostatic-INERIS »

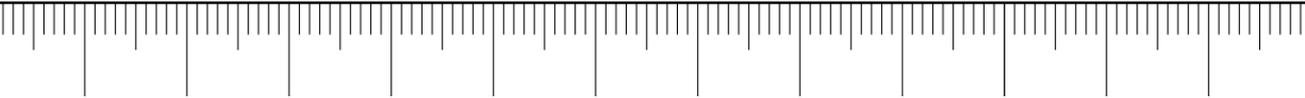
- Suite aux demandes clients pour valoriser leurs travaux.

Le référentiel « Electrostatic–INERIS »

Principe:

- L'INERIS Propose une certification volontaire pour les équipements non électriques hors champ de la directive 94/9/CE
- Evaluer les produits vis-à-vis du risque électrostatique en tenant compte de leurs environnements d'utilisations (zone ATEX , Process...)
- Proposer un marquage en adéquation avec la directive ATEX 99/92/CE
- Garantir un niveau de sécurité pour les utilisateurs





La base du référentiel

Le référentiel a été créé par l'INERIS et validé par un comité de certification composé :

- D'un organisme certificateur « INERIS Direction de la certification »
- D'expert « INERIS Direction des Risques Accidentels »
- De trois fabricants
- De trois utilisateurs
- Du MEDDTL « Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement »

Le rôle du comité de Certification



Les produits concernés par le référentiel

:

- Tuyaux, flexibles, gaines...
- Manches filtrantes
- Filtres cassettes, media filtrants filtres (poussière, gaz, liquide)
- BigBag, GRV
- Bandes transporteuses
- Tissu enduit (bâches de protection)
- EPI (casque, antichute, gants, protection auditive...), masques, ARI...
- Chaussures



[Les matériels hors champ de la directive 94/9/CE](#)

Les avantages de cette certification

Coté constructeur:

- validation du matériel par un organisme tiers notifié ATEX 94/9/CE
- obtention d'un certificat avec marquage explicite en lien avec les zones et les classes de gaz ATEX
- meilleure visibilité avec un marquage (logo)
- garantie de sécurité / qualité dans le temps grâce au suivi du matériel



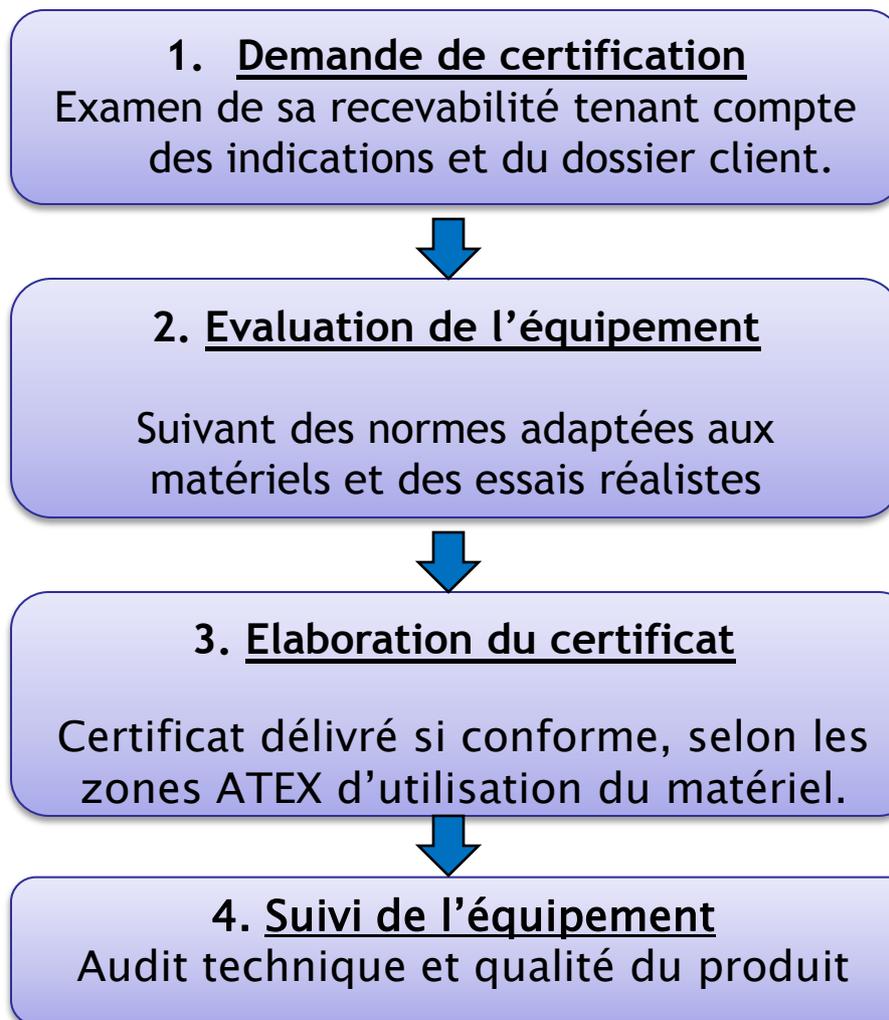
Les avantages de cette certification

Coté utilisateur:

- Produit sûr, évalué par un organisme reconnu
- Adéquation du matériel avec la zone ATEX d'utilisation.
- prescriptions sur l'utilisation et le montage du matériel
- Reconnaissance aisée des matériels sûrs par un marquage /logo.



La démarche de certification

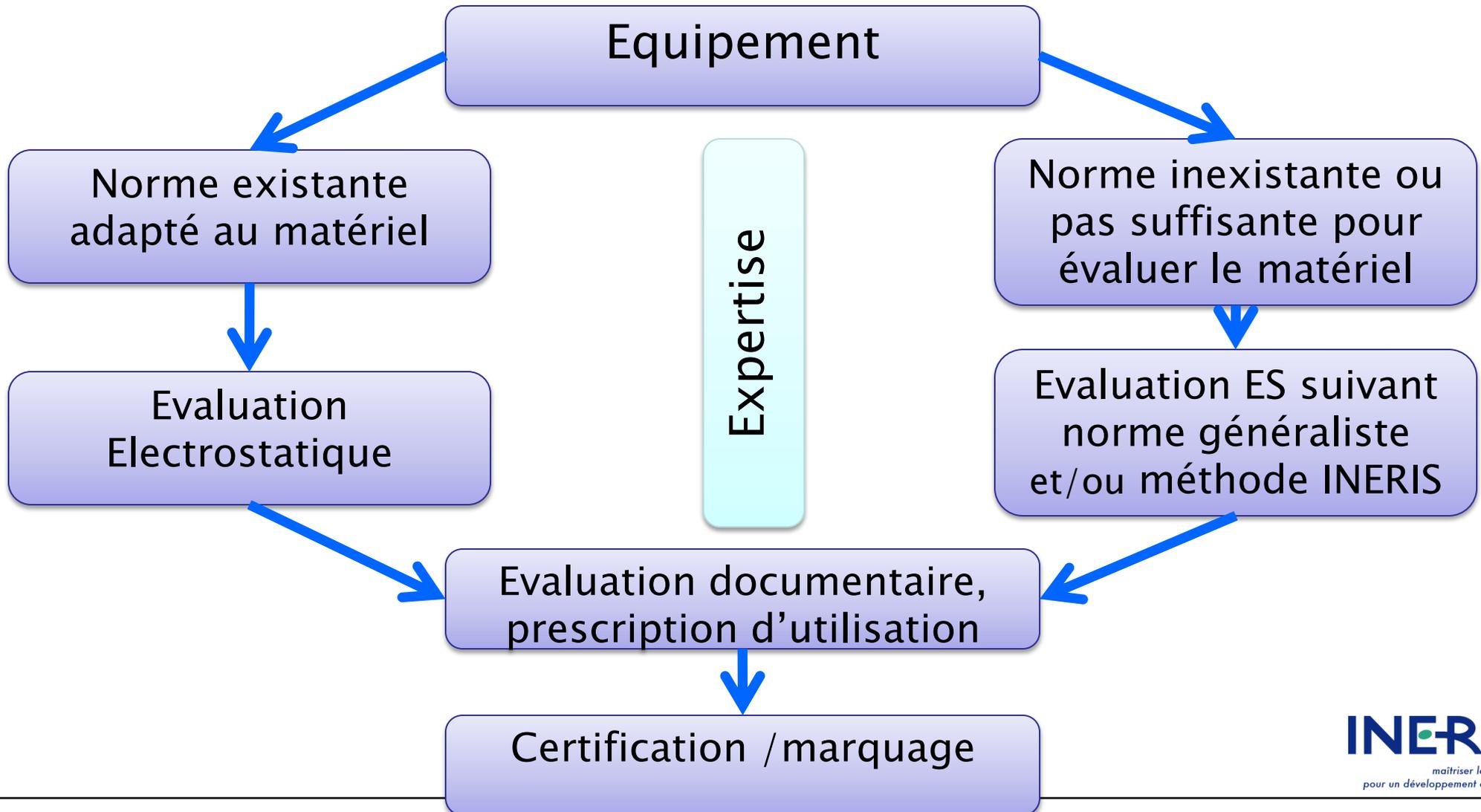


**Evaluation
dans le
laboratoire de
l'INERIS
accrédité ISO
9001**

**Notifié
Directive
ATEX
94/9/CE**

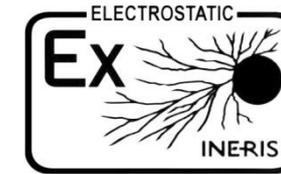
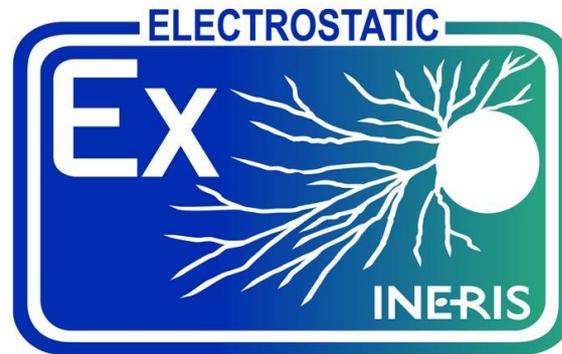
Evaluation de l'équipement

Evaluation du risque électrostatique suivant les exigences des normes ATEX et des méthodes développées par INERIS.



Le marquage « Electrostatic-INERIS »

Marquage destiné à être placé sur le matériel



Certificat N°35894
ATEX IIA, zone 0,1,2

N° du certificat

Groupe de
Gaz

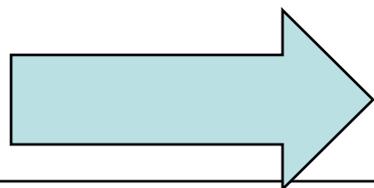
Zone
d'utilisation

Assurance qualité

Le référentiel introduit un suivi qualité de l'équipement:

Audit initial

- Vérification du contrôle qualité avant mise sur le marché
- Vérification des documents associés aux matériels
- Vérification des Procédures
- Rapport d'évaluation
- Notification d'assurance qualité



Validité de 3 ANS



ELECTROSTATIC-INERIS

**NOTIFICATION
ASSURANCE QUALITE DE PRODUCTION**

Numéro de la notification : INERIS N° Qxxxx/xx

Fabricant : : XXXX
XXXX
XXXX
XXXX

Site de fabrication : : XXXX
XXXX
XXXX
XXXX

Il résulte des évaluations et audits effectués par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial, créé par décret n°90-1089 du 7 décembre 1990, que le fabricant dispose d'un système qualité qui satisfait aux exigences des règles spécifiques de certification ELECTROSTATIC-INERIS PROXXXX.

La présente notification repose sur l'audit n°PXXXXXX du xx/xx/xx.

Les résultats des évaluations de suivi des équipements font partie de la présente notification.

La validité de la présente notification prend fin le xx/xx/xx et la présente notification peut être retirée si le fabricant ne satisfait plus aux exigences des règles de certification.

Conformément aux règles de certification, le fabricant peut apposer la marque ELECTROSTATIC-INERIS sur les produits disposant d'un certificat de conformité ELECTROSTATIC-INERIS valide.

Verneuil-en-Halatte, le xx/xx/xx

Le Directeur de l'Organisme Certificateur,
Par délégation
D. CHARPENTIER
Directeur Adjoint
Direction de la Certification

Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité et sans aucune modification.

Folio 1 / 1

Assurance qualité

Surveillance des équipements:

Seulement une mise à jour du
certificat, pas de nouveau
montage de dossier !!

Evaluation de suivi :

Dans les 3 ans suivant la dernière évaluation

- Vérification du système qualité
- Evaluation de l'équipement (prélèvement)
- Rapport d'évaluation
- Notification d'assurance qualité pour 3 ans

La surveillance concerne l'ensemble
des équipements certifiés durant la
période des 3 ans



ELECTROSTATIC-INERIS

**NOTIFICATION
ASSURANCE QUALITE DE PRODUCTION**

Numéro de la notification : INERIS N° Qxxxx/xx

Fabricant : : XXXX
XXXX
XXXX
XXXX

Site de fabrication : : XXXX
XXXX
XXXX
XXXX

Il résulte des évaluations et audits effectués par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial, créé par décret n°90-1089 du 7 décembre 1990, que le fabricant dispose d'un système qualité qui satisfait aux exigences des règles spécifiques de certification ELECTROSTATIC-INERIS PROXXXX.

La présente notification repose sur l'audit n°PXXXXXX du xx/xx/xx.

Les résultats des évaluations de suivi des équipements font partie de la présente notification.

La validité de la présente notification prend fin le xx/xx/xx et la présente notification peut être retirée si le fabricant ne satisfait plus aux exigences des règles de certification.

Conformément aux règles de certification, le fabricant peut apposer la marque ELECTROSTATIC-INERIS sur les produits disposant d'un certificat de conformité ELECTROSTATIC-INERIS valide.

Verneuil-en-Halatte, le xx/xx/xx

Le Directeur de l'Organisme Certificateur,
Par délégation
D. CHARPENTIER
Directeur Adjoint
Direction de la Certification

Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité et sans aucune modification. Folio 1 / 1

Visibilité sur le site de l'INERIS

Liste des certificats « Electrostatic-INERIS » sur le site web de l'INERIS

Avantage
utilisateurs / fabricants

- Vérifier la validité du certificat
- Trouver du matériel adapté

- Entrer dans une base de donnée matériel ATEX
- Rendre le travail de certification visible

MERCI

Yannick OLLIER

+33 (0)3 44 55 65 47

Yannick.ollier@ineris.fr

